Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_120-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-120

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELIMINATION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur : M. Jeannin.

Depuis 2017, la commune de Paimpol a décidé de s'engager dans la lutte visant à éliminer les frelons asiatiques. Bien que depuis 2022, Guingamp Paimpol Agglomération ne participe plus financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune souhaite néanmoins poursuivre la prévention du danger de prolifération de cette espèce. A ce titre, elle rembourse les frais d'élimination des nids de frelons asiatiques engagés par les particuliers ou entreprises paimpolais.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_120-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-120

Les règles de remboursement posées par la délibération du 28/03/2022 sont les suivantes :

Participation de la commune à 50 % maximum du montant TTC de la facture acquittée par une entreprise spécialisée. La participation de la commune est plafonnée à 40 € pour un nid primaire et 80 € pour un nid secondaire.

En 2024, la commune a participé financièrement à la destruction de 55 nids dont 53 nids secondaires et 2 nids primaires.

En 2025, la commune a participé à ce jour à la destruction de 10 nids primaires et 30 secondaires.

Il convient d'approuver le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 les frais pour les personnes et montants ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 des frais pour les personnes et montants visés dans le tableau joint :

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

SUBVENTIONS FRELONS ASIATIQUES ANNEE 2025- VERSEMENT 3

NOMBRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	NID	PRESTATAIRES	MONTANT FACTURE	MONTANT SUBVENTION
1	LANNUZEL	BERNARD	5 CHEMIN DU OUERN	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
2	HOUEE	DANIEL	5 CHEMIN DE STANG	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
3	LE GOURIERES	JEAN PIERRE	17 ERNEST RENAN	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
4	LE GUISTIN	JEAN MICHEL	299 CHEMIN DU RUNIOU	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	137,50 €	68,75 €
5	COLLET	MARIE CLAUDE	11 RUE CROAS HENT	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
6	BOUTIN	ODILE	4 CHEMIN DE MON FRERE YVES	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
7	ROUX	JEAN PIERRE	3 CHEMIN DE GRAVELODIC	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	176,00 €	80,00 €
8	SCEA DE KERVIC		KERVIC	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	123,00 €	61,50 €
9	LE DU	NOLWENN	1 RUE DE LA TOSSEN	SECONDAIRE	LE VAILLANT RAMONAGE	120,00 €	60,00 €
10	BOURBON	MICHEL	4 RUE YVES LE ROUX	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
11	LAURENT	NICOLE	88 ROUTE DE KERGRIST	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,37 €
12	BOULARD	MONIQUE	16 ROUTE SAINT JULIEN	SECONDAIRE	AGMS	110,00 €	55,00 €
13	PIANI	MARC	4 RUE CHARLES LE GOFFIC	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	176,00 €	80,00 €
14	RICHARD	MARCELLE	199 GARDEN DOUR	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,
15	JOUANJEAN	ALAN	56 RUE DU CDT LE CONNIAT	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	137,50 €	68,
16	ROBIC	CHRISTELLE	14 RUE DE GUILLARDON	SECONDAIRE	ARMOR AERO SERVICES	120,00 €	60,
17	CONAN	HERVE	14 HAMEAU DE KERANO	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,
18	ETESSE	FRANCOIS	52 avenue G. de Gaulle	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	112,75 €	56,
19	FOURNIS	CECILE	617 chemin de Kergoat	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	137,50 €	68,
							1 166,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_120-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_120-DE